

### **Profil du poste**

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et dans le cadre du projet académique et de circonscription, le directeur de l'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Il collabore au sein d'équipes pluri catégorielles 1er et 2nd degrés en animant ou participant à des réunions, des groupes de travail, de partenariats, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école ainsi que le projet de circonscription. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention toute particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves. Il participe aux réunions du conseil école-collège et contribue activement à ses travaux. Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription. Il anime le groupe de travail des directrices et directeurs d'école de la circonscription sous l'autorité directe de l'IEN. Il participe aux travaux de l'équipe de circonscription et notamment dans le cadre du déploiement du plan de formation continue de circonscription. Il peut également être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

### **Missions**

#### **Pilotage pédagogique et administratif de l'école :**

- représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales ;
- être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;
- piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ;
- organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école ;
- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école (CP dédoublés, ENT, orchestre à l'école...) ;
- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives ;
- impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves ;
- coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques ;
- mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
- accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ;
- veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.
- être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.

#### **Contribution au pilotage pédagogique du réseau d'éducation prioritaire (REP) :**

- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations, les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein du REP ;
- participer aux travaux du conseil école-collège en lien avec le principal du collège et le coordonnateur REP ;
- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives (langues vivantes, numérique éducatif, parcours PEAC, parcours citoyen, classe orchestre...) en lien avec l'IEN, le principal du collège et le coordonnateur REP.

#### **Contribution aux travaux de l'équipe de circonscription :**

- contribuer à l'animation du groupe des directrices et directeurs d'école de la circonscription en lien direct avec l'inspecteur de circonscription ;
- animer le forum *M@gistère* des directrices et directeurs d'école de la circonscription ;
- participer activement à la formation continue des directrices et directeurs d'école dans le cadre du plan de formation continue de circonscription (élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation) ;
- seconder l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs ;
- représenter l'inspecteur de l'éducation nationale dans des réunions de travail.

### **Connaissances et compétences mobilisables**

- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- être capable de travailler en équipe afin d'animer des instances de concertation et de régulation en prenant en compte la diversité des partenaires ;
- disposer de bonnes connaissances du système éducatif ;
- maîtriser les outils bureautiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion des dossiers suivis ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ;
- faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble des partenaires ;
- faire preuve de discrétion professionnelle dans le cadre des dossiers suivis au sein de l'équipe de circonscription.

### **Implantation du poste**

Ecole élémentaire du Bois-Blanchard de Château-Thierry (REP et quartier politique de la ville).

### **Pré-requis**

- être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles ;
- posséder une expérience solide de direction d'école.

### **Critères d'évaluation des compétences du candidat, de la candidate**

#### **1. Connaissance du système éducatif :**

- connaissance du système éducatif en général et du premier degré en particulier ;
- connaissance de l'éducation prioritaire (enjeux, finalités, évolutions) ;
- connaissance de l'ASH (rôle du directeur dans le suivi du parcours des élèves porteurs de handicap, la connaissance des procédures d'orientation, les relations avec les structures adaptées) ;
- connaissance des orientations actuelles de la politique éducative ;
- connaissance de la politique de la ville ;
- connaissance de l'environnement culturel, associatif et institutionnel.

#### **2. Pilotage pédagogique :**

- connaissance de l'organisation des enseignements ;
- connaissance des programmes, du socle commun ;
- capacité à animer et à fédérer une équipe ;
- capacité à organiser un travail en réseau.

#### **3. Pilotage administratif :**

- capacité à organiser le travail, à anticiper, à programmer ;
- maîtrise des outils bureautiques et numériques ;
- capacité à élaborer des outils de pilotage.

#### **4. Domaine relationnel et posture professionnelle :**

- capacités à travailler en équipe ;
- capacités d'adaptation ;
- qualité d'expression écrite et orale ;
- aptitude à la communication professionnelle ;
- capacités d'écoute ;
- capacité à fédérer ;
- sens de la représentation du système éducatif ;
- sens des responsabilités et de l'initiative.